

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six

Le : 08 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

**À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2026

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Madame Pascale GIBERT, Monsieur David FRETILLE, Madame Aurore BOUHIER, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Hanifé YILMAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Solène LAPLAGNE, Monsieur Edouard NEBIE, Madame Nadia GUERRERO, Monsieur Philippe LAURENT, Madame Marie-Paule CELERIER, Monsieur Thierry PASQUET, Madame Alexandra MOREAU ;

PROCURATIONS : Monsieur Olivier TERRAZ à Monsieur François POIRSON, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Julien CHALANGEAS

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Elodie HAMELIN

Secrétaire de séance : Julien CHALANGEAS

DÉLIBÉRATION 2026-06-08-12 - DENOMINATION DE PLUSIEURS VOIES SUR LA COMMUNE

Vu les articles L. 2121-29, L. 2121-30 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil municipal et du maire en matière de dénomination des voies et de numérotation des immeubles.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la dénomination de plusieurs voies afin de faciliter le repérage, l'intervention des services de secours, le travail des services postaux et la localisation GPS.

Considérant l'intérêt communal qui s'attache à cette opération, notamment dans le cadre de l'adressage et de la fiabilisation des adresses.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les dénominations de voies suivantes :

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 26

Présents : 24

. Projet KALILOG sur le secteur de Cassepierre :

- Rue Jules VERNE
- Rue Alexandre DUMAS
- Rue Elsa TRIOLLET
- Rue Lucie AUBRAC

. Projet NEXITY/LIMOGES HABITAT rue Bernard de Ventadour :

- Domaine des Coteaux

. Projet UNIK/NOALIS rue Bernard de Ventadour :

- Le Clos des Tulipiers

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** :

- D'approuver la dénomination des voies suivantes :

. Projet KALILOG sur le secteur de Cassepierre :

- Rue Jules VERNES
- Rue Alexandre DUMAS
- Rue Elsa TRIOLLET
- Rue Lucie AUBRAC

. Projet NEXITY/LIMOGES HABITAT rue Bernard de Ventadour :

- Domaine des Coteaux

. Projet UNIK/NOALIS rue Bernard de Ventadour :

- Le Clos des Tulipiers

- D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette dénomination.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 09 juin 2026

Affiché / Notifié le 09 juin 2026

Certifié exécutoire le 09 juin 2026

Publiée le 09 juin 2026

Le Maire,

Nadine BURGAUD

